

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

P. O. Box 3243, Addis Ababa, ETHIOPIA Tel.: 00251-11-5517700 Cable: AU, ADDIS ABABA Website: www.africa-union.org

CONSEIL EXECUTIF

DOUZIEME SESSION ORDINAIRE

25 – 29 Janvier 2008

Addis-Abeba (ETHIOPIE)

EX.CL/369(XII)b

**RAPPORT DU SOUS-COMITE SUR LA REFORME
DES STRUCTURES DE LA COMMISSION**

**RAPPORT DU SOUS COMITE DU COREP SUR LA REFORME DES
STRUCTURES : SOMMAIRE DES CONCLUSIONS DES REUNIONS
DES 3 ET 17 JANVIER 2008**

1. PARTICIPATION

a. REUNION DU 3 JANVIER 2008

MEMBRES DU BUREAU

a)	Mozambique	Président
b)	Soudan	1 ^{ER} Vice-Président
c)	Tchad	2 ^{ème} Vice-Président
d)	Sénégal	3 ^{ème} Vice-Président
e)	Libye	Rapporteur

AUTRES MEMBRES DU SOUS-COMITE

Algérie, Swaziland, Zimbabwe, Bénin, Burkina Faso, Burundi.

ABSENTS

Nigeria, Guinée équatoriale, Kenya.

b. Réunion du 17 janvier 2008

MEMBRES DU BUREAU

a)	Mozambique	Président
b)	Soudan	1 ^{ER} Vice-Président
c)	Tchad	2 ^{ème} Vice-Président
d)	Sénégal	3 ^{ème} Vice-Président
e)	Libye	Rapporteur

AUTRES MEMBRES DU SOUS-COMITE

Nigeria, Swaziland, Zimbabwe Bénin, Guinée équatoriale, Kenya, Burundi.

ABSENTS

Algérie, Burkina Faso.

2. INTRODUCTION

Le Président du Sous-comité a souhaité la bienvenue aux membres présents et les a remerciés pour leur soutien. Il a confirmé que le quorum est atteint et la réunion a commencé ses travaux suivant le projet d'ordre du jour ci-après :

PROJET D'ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Examen de la structure proposée (Partie C Volume III)

3. Questions diverses

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2. Le Président a présenté le projet d'ordre du jour et la réunion a décidé de l'adopter tel que proposé.

4. EXAMEN DU PROJET DES PROPOSITIONS DE STRUCTURES (PARTIE C VOLUME III)

3. L'Administration a présenté les demandes de postes supplémentaires à la structure des bureaux suivants, après avoir examiné les demandes initiales reçues des Départements telles que contenues dans l'ANNEX I.

- i. Bureau du Président
- ii. Division des Services du Protocole
- iii. Unité du Site Web de la Commission de l'UA
- iv. Division de gestion des Services de l'information ;
- v. Unité des Services des Bâtiments, de l'Équipement et des Transports
- vi. Magasin
- vii. Bureau Interafricain des Ressources Animales (AU-IBAR)
- viii. Compagne Panafricaine d'éradication de la Mouche Tse-Tse et de la Trypanosomiase (PATTEC)
- ix. Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (ACHPR)
- x. Département des Affaires Sociales (Comité Africain d'experts sur les Droits et le Bien-être de l'enfant)
- xi. Unité d'Administration et d'Etablissement des Passeports de l'Union Africaine
- xii. Délégation Permanente de l'Union Africaine auprès des Nations unies (Genève).

5. DECISIONS

5.1 BUREAU DU PRESIDENT

4. Le Sous-comité a décidé de recommander pour approbation les six (6) nouveaux postes suivants pour le Bureau du Président :

(i) SECRETARIAT DU COREP (NOUVELLE UNITE DE COORDINATION DES QUESTIONS CONCERNANT LE COREP)

1 Chef d'Unité		P3
1 Fonctionnaire (Relations avec les organes de l'UA)	P2	
1 Fonctionnaire (questions, internes de la Commission de l'UA)		P2
1 Secrétaire bilingue		GSA4
4		

(ii) RENFORCEMENT DU BUREAU DU PRESIDENT

1 interprète/traducteur		P4
1 Commis		GSA4
2		

5. En recommandant pour approbation les nouveaux postes au sein du Bureau du Président, le Sous-Comité a rappelé les recommandations de la session de réflexion COREP/Commission de l'UA tenue en février 2007 à Nazareth. Selon ces recommandations, le Bureau du Secrétaire de la Commission devait être renforcé afin qu'il puisse soutenir et faciliter la coordination des activités du COREP.

5.2 DIVISION DU SERVICE DE PROTOCOLE

6. Le Sous-Comité a décidé de recommander pour approbation les trois (3) nouveaux postes ci-après pour la Division du protocole :

1 Agent principal du protocole	P3
2 Agents du protocole	GSA5
3	

7. En outre, il a décidé que le poste de Chef adjoint du protocole soit élevé au grade P4.

5.3 UNITE DU SITE WEB DE LA COMMISSION DE L'UA

8. Le Sous-Comité a décidé de recommander pour approbation les SEPT (7) postes ci-après au sein de l'Unité du Site Web de la Commission.

1. Administrateur de Site	P3
1. Gestionnaire de Site (Arabe)	P2
1. Gestionnaire de Site (Anglais)	P2
1. Gestionnaire de Site (Français)	P2
1. Gestionnaire de Site (Portugais)	P2
1. Gestionnaire de Site (Kiswahili)	P2
1. Gestionnaire de Site (Espagnol)	P2
7	

En recommandant l'approbation de la structure de l'Unité du Site Web, le Sous-comité a tenu compte du rôle crucial que le Site Web de la Commission de l'UA joue dans l'exécution des activités de la Commission et a estimé qu'une structure convenable pour l'Unité aurait dû être adoptée depuis longtemps. Le Sous-Comité a également estimé que le nombre et les grades des postes demandés par la Commission sont le minimum requis pour permettre le fonctionnement efficace de l'Unité .

5.4 DIVISION DES SERVICES DE GESTION DE L'INFORMATION

Le Sous-Comité a décidé de recommander pour approbation les quatre (4) nouveaux postes ci-après pour la Division des Services de gestion de l'information.

1 Administrateur des stations terrestres/VSAT	P3
3 Fonctionnaires chargés des technologies de l'information	P1
4	

11. La requête de reclassement du poste actuel de techniciens des Technologies de l'information au poste de fonctionnaire de technologie de l'information, grade P1 n'a pas été approuvée

5.5 UNITE DES SERVICES DE BATIMENT, D'EQUIPEMENT ET DU TRANSPORT

12. Le Sous-Comité a décidé de recommander pour approbation les dix-neuf (19) nouveaux postes ci-après pour l'Unité des Services de bâtiment,, équipement et de l'entretien:

1 Chef de Division	P5
1 Fonctionnaire chargé de l'équipement et du transport	P2
1 Contrôleur des véhicules	GSA4
1 Agent chargé de l'entretien des véhicules	GSA3
1 Electricien	GSA4
12 Chauffeurs	GSB7
2 Standardistes	GSA2
19	

13. La requête de changement des titres des trois postes de P3 existant actuellement dans la structure au titre d'ingénieur d'Entretien des Bâtiments a également été approuvée à condition qu'elle n'ait aucune implication financière. En outre, le sous-comité a recommandé l'approbation des postes supplémentaires pour le BETS à condition que la Commission fournisse des informations supplémentaires sur l'état des bâtiments, des équipements et des véhicules de la Commission. En particulier, il a demandé à la Commission de fournir des informations sur l'état de la flotte de véhicules, c'est à dire le nombre et le mouvement des véhicules et des chauffeurs, ainsi que sur la situation en ce qui concerne le gigantesque projet chinois de construction dont l'exécution démarrera sous peu.

5.6 MAGASIN

Le Sous-Comité a décidé de recommander pour approbation les quatre (4) nouveaux postes pour Le Magasin :

1 Magasinier	P1
1 Un Contrôleur des stocks	GSA5
2 Commis-magasiniers	GSA4
4	

5.7 BUREAU INTERAFRICAIN DES RESSOURCES ANIMALES (IBAR), NAIROBI

15. Le Sous-Comité a décidé de recommander pour approbation les nouveaux postes ci-après pour le Bureau Interafricain des Ressources Animales (IBAR) :

1. Fonctionnaire principal (Economie, Commerce et commercialisation)	P3
1 Fonctionnaire principal de la pêche	P3
1 Fonctionnaire de gestion des données, d'information et de Communication	P2
1 Traducteur	P3
1 Fonctionnaire chargé des ressources humaines et de l'administration	P2
1 Agent du Protocole	GSA5
1 Aide comptable	GSA5
1 préposé au courrier	GSB6

16. La requête de reclassement du poste de coordonnateur de IBAR de P5 à P6 a été approuvée. En recommandant l'approbation des nouveaux postes pour l'IBAR, le sous-comité a tenu compte de la décision du Conseil exécutif : EX.CL/Dec229 (IX) demandant à la Commission de renforcer la capacité de IBAR/UA afin de lui permettre d'exécuter efficacement son mandat.

5.8 CAMPAGNE PANAFRICAINNE D'ERADICATION DE LA MOUCHE TSE-TSE ET DE LA TRYPANOSOMIASE (PATTEC)

17. Le Sous-Comité a décidé de recommander pour approbation les nouveaux postes ci-après pour la campagne Panafricaine d'éradication de la Mouche TSE-TSE et de la Trypanosomiase (PATTEC) :

1 Coordonnateur	P5
1 Fonctionnaire principal (Mobilisation des ressources)	P3
1 Chauffeur/Planton	GSB7
3	

18. La requête de changement des titres des postes de Fonctionnaire Principal et de Fonctionnaire en Fonctionnaire principal (Exécution et suivi des programmes) et fonctionnaire (Exécution et suivi des programmes) respectivement, est approuvée à condition que ces changements n'aient aucune implication financière. En outre, en recommandant l'approbation de nouveaux postes pour le PATTEC, le Sous-Comité a rappelé la décision du Conseil Exécutif EX.CL/dec.251 (VIII) demandant à la Commission de renforcer la capacité de PATTEC pour lui permettre de « faire l'élargissement de ses activités et de sa zone de couverture ».

5.9 COMMISSION AFRICAINE DES DROITS DE L'HOMME ET DES PEUPLES (ACHPR), BANJUL

19. Le Sous-Comité a décidé de recommander pour approbation les nouveaux postes ci-après pour la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (ACHRP) :

BUREAU DU SECRETAIRE EXECUTIF

1 Secrétaire adjoint	P5
1 Secrétaire bilingue	GSA5
1 Chauffeur	GSB7
3	

FONCTIONNAIRES DE PROMOTION

1 Juriste principal	P3
3 Juristes	P2
4	

FONCTIONNAIRES DE PROTECTION

1 Juriste principal	P3
3 Juristes	P2
1 Expert en communication et banque de donnée	P1
5	

MECANISME SPECIAL

1 Juriste principal	P3
2 Juristes	P2
3	

UNITE DE TRADUCTION ET D'INTERPRETATION

3 Interprètes/traducteurs	P4
3	

ADMINISTRATION ET RESSOURCES HUMAINES/PERSONNEL D'APPUI

Fonctionnaire chargé de l'Administration et des Ressources Humaines	P3
Assistant administratif	GSA5
Assistant des ressources humaines	GSA5
Secrétaire bilingue	GSA5
1 Secrétaire	GSA4
1 Réceptionniste	GSA2
2 Agents de course	GSB6
2 Plantons	GSB6
10	

FINANCE ET COMPTABILITE

1 Aide-comptable	GSA5
1	

BIBLIOTHEQUE ET DOCUMENTATION (Archives, catalogage et distribution)

1 Aide-documentaliste	GSA5
1	

RELATIONS PUBLIQUES ET INFORMATION

1 Fonctionnaire chargé des relations publiques et de l'information	P3
1 Agent du protocole	GSA5
2	

ICT

1 Fonctionnaire TIC	P2
1	

TOTAL : 33

20. La requête de reclassement et de changement du titre du poste de Secrétaire de la Commission en celui de Secrétaire Exécutif de Grade P6 a été approuvée. En recommandant l'approbation des nouveaux postes pour ACHPR, le Sous-Comité a tenu compte des nombreuses décisions concernant le renforcement de la Commission, en Particulier les décisions AHG/Dec.3 (XXXVII); AHG/Dec.1 (XXXVIII); Assembly/AU/Dec.11 (II), Ex.CL/Dec.310 (IX) ainsi que des nombreuses recommandations faites par les réunions de réflexion ACHPR/COREP. La requête a été approuvée à condition que l'ACHPR garantisse de fournir le nombre adéquat de Bureaux pour tous les nouveaux postes avant les recrutements .

5.10 DEPARTEMENT DES AFFAIRES SOCIALES (COMITE AFRICAIN D'EXPERTS SUR LES DROITS ET LE BIEN-ETRE DE L'ENFANT(ACRWC)

21. Le Sous-Comité a décidé de recommander pour approbation le nouveau poste ci-après au sein du Département des Affaires Sociales (Comité Africain d'experts sur les Droits et le Bien-être de l'enfant).

1 Fonctionnaire chargé des Droits de l'Enfant

P2

5.11 UNITE DE L'ADMINISTRATION ET DE L'ETABLISSEMENT DES PASSEPORTS DE L'UNITE AFRICAINE

22. Le Sous-Comité a décidé de recommander pour approbation les postes ci-après pour l'Unité de l'administration et de l'établissement des Passeports de l'Unité africaine devant être créée :

1 Chef d'Unité

P3

1 Technicien

P2

2 Commis aux écritures

GSA5

4

23. En recommandant l'approbation de la structure de l'Unité des Passeports, le Sous-Comité a pris note du fait que la Commission a gardé à l'esprit la récente décision du Conseil (EX.CL/Dec.348.377 (XI) adoptée en juillet 2007 à Accra, demandant que la question de Passeports de la Commission de l'UA soit dissociée de l'agenda « de la libre circulation ». En conséquence il a recommandé la création, au sein de la Direction de l'Administration, d'une Unité qui sera chargée de la gestion administrative et technique ainsi que des procédures d'impression et d'établissement des Passeports et des documents de voyage pour le personnel de l'Union en remplacement des Laissez Passés archaïques actuels établis à la main.

5.12 DELEGATION PERMANENTE DE L'UNION AFRICAINE AUPRES DES NATIONS UNIES (GENEVE)

24. Le Sous-Comité a décidé de recommander pour approbation les nouveaux postes ci-après pour le Département des Affaires Sociales (Comité Africain des Droits et du Bien-être de l'enfant) :

1 Secrétaire

GSA4

1 Gardien

GSB8

2

6. PRINCIPES GENERAUX

25. Le Sous Comité a réaffirmé les principes qu'il avait adoptés et qui ont été entérinés par le Conseil en mois de juin 2007 et a rappelé à la Commission de prendre note de ces principes et de les appliquer. En conséquence, il a demandé à la Commission, chaque fois qu'elle soumettra des propositions de modification de la structure, de tenir compte des éléments ci-après , :

- i. COUT: Les propositions de modification de la structure doivent toujours être les plus raisonnables et les moins coûteuses. Cela est important car le Sous-Comité tiendra toujours tenir compte des contraintes financières;

- ii. NORMES ET CRITERES : Toutes les propositions de modification à la structure approuvée doivent être conformes aux normes et aux critères de gestion des ressources humaines définies pour la Commission de l'UA ;
- iii. BASE JURIDIQUE POUR LES MODIFICATIONS A LA STRUCTURE: Toutes les propositions de modification de la structure doivent se faire selon une base juridique de l'Union, à savoir une décision pertinente du COREP, du Conseil Exécutif et/ou du Sommet ;
- iv. ROLE DE L'ADMINISTRATION : L'administration de la Commission de l'UA doit toujours s'assurer que les modifications proposées à la structure déjà approuvée sont pratiques et fonctionnelles avant de les soumettre au Sous-Comité. Par conséquent le Sous-Comité n'examinera que les demandes de modification à la structure soumises par l'administration et non par les différents Départements;
- v. LES DEMANDES D'AJOUT DE POSTES SUPPLEMENTAIRES A LA STRUCTURE DOIVENT ETRE BASEES SUR LE MINIMUM REQUIS : Toutes les propositions de modification de la structure déjà approuvée doivent être introduites de façon progressive et être fondées sur le minimum requis. En d'autres termes, toutes les nouvelles Unités/Divisions et tous les nouveaux Départements proposés doivent commencer leurs activités avec le personnel minimum requis. Ainsi, la structure idéale ne devrait-elle être mise en place que progressivement sur la base des progrès et des besoins de ces nouveaux départements /Unités ;
- vi. BUREAUX ADEQUATS POUR TOUS LES NOUVEAUX POSTES : Le Sous-Comité examinera les demandes de modification de la structure en supposant que des bureaux adéquats sont disponibles pour tous les nouveaux postes demandés. L'ajout de postes supplémentaires à la structure ne devrait donc pas être utilisé pour justifier des demandes de bureaux supplémentaires.

7. OPINION DE LA MINORITE : LA POSITION DES DELEGATIONS DE L'ALGERIE ET DU BENIN

26. Les délégations des Républiques d'Algérie et du Bénin ont rejeté toutes les demandes de modification à la structure et, ce faisant, ont exprimé les préoccupations ci-après :

- a. Le fait que le personnel recruté ne peut pas travailler faute de bureau ;
- b. L'absence d'un cadre juridique pour l'Unité de Passeport proposée ;
- c. Les incohérences entre les chiffres et les statistiques sur le recrutement fournis par la Commission à différents moments ; et
- d. La nécessité d'examiner toutes les nouvelles demandes de modification de la structure à la lumière du rapport de l'Audit institutionnel qui vient de s'achever.

SIGNATURE
NOM ET SIGNATURE
(Président)

.....

NOM ET SIGNATURE
(RAPPORTEUR)

BATIMENTS, EQUIPEMENT ET SERVICES DE TRANSPORT (BETS)**JUSTIFICATIONS DE LA STRUCTURE PROPOSEE****A. BATIMENTS**

Les activités de la Commission de l'UA ont considérablement augmenté par rapport aux activités de l'OUA ; ce qui impose une lourde charge de travail aux fournisseurs de services tels que BETS qui doit répondre à toutes les demandes croissantes de la Commission.

L'augmentation du nombre des fonctionnaires tant au siège de la Commission de l'UA, que dans les bureaux régionaux et de représentation nécessite un plus grand nombre de bureaux. La Commission de l'UA occupe actuellement l'ensemble des locaux à usage de bureaux disponibles dans l'enceinte et est même obligée de louer 5 bâtiments situés dans les environs.

Compte tenu de ce grave problème de bureaux auquel la Commission de l'UA doit faire face, le Président de la Commission a pris contact avec le Gouvernement d'Ethiopie et celui de la République populaire de Chine pour assurer l'agrandissement des locaux de l'UA afin de lui permettre d'abriter les différentes réunions internationales et d'accueillir davantage de fonctionnaires. Cela augmentera le nombre des bureaux actuels.

Les fonctionnaires élus de l'UA ont également besoin dans leur résidence de services d'entretien quotidien et de réparation de leurs installations et équipements.

Etant donné qu'actuellement le nombre de professionnels pluridisciplinaires qui travaillent au sein de l'Unité BETS est très limité par rapport à l'ampleur des services devant être fournis, la Commission de l'UA est maintenant dans l'obligation d'embaucher des Architectes et des Ingénieurs externes, ce qui dans la plupart des cas, s'avère coûteux.

Il est donc fortement recommandé que la Commission de l'UA ait sa propre équipe technique et professionnelle qui serait le représentant du client (la Commission) pour toutes les questions liées à la supervision effective des services techniques et d'ingénierie. Cela garantira de meilleurs résultats et permettra la livraison harmonieuse des nouvelles méga-installations.

L'Unité BETS assure le suivi quotidien de l'ensemble des bâtiments de la Commission, y compris les travaux de conception, de programmation, de modification et de modernisation des locaux de la Commission de l'UA aussi bien au siège que dans les bureaux régionaux et de représentation. En outre, l'Unité BETS œuvre activement à l'exécution du projet de Centre de Conférence de la Commission de l'UA et de complexe de bureaux. Ce qui nécessite davantage de professionnels devant aider à la supervision des travaux de construction afin d'assurer que les besoins et exigences de l'UA soient satisfaits comme prévu. Une fois qu'ils auront obtenu toutes les données

nécessaires pendant la phase de construction du Projet de Centre de conférences, ces professionnels de BETS seront en mesure d'assurer sans problème les travaux d'entretien après la livraison du Centre à la Commission.

Des éléments de comparaison et autres références, comme la CEA à Addis-Abeba et le Parlement européen à Strasbourg (France) ont été pris en compte. La structure proposée pour l'Unité BETS qui doit fournir des services de même ampleur que les unités correspondantes de ces organisations susmentionnées, ne représente que le quart des services techniques de ces organisations. La structure proposée par l'Administration est le minimum requis pour le bon fonctionnement de notre Unité de Gestion des Bâtiments.

B. TRANSPORT

L'Unité des transports de BETS, un des principaux fournisseurs de services de la Commission, gère l'ensemble du parc automobile de la Commission ainsi que des divers bureaux de projets rattachés à la Commission. Parmi les activités de l'Unité figurent la répartition et le contrôle des véhicules ; la gestion du carburant ; le contrôle de l'entretien préventif, l'identification des pièces de rechange et les commandes ; la liaison avec les autorités gouvernementales en ce qui concerne les véhicules officiels de l'UA, la coordination des transports lors des sommets et des diverses réunions ; l'attribution des véhicules à la demande des divers Départements, etc.

En raison du manque de chauffeurs à la Commission, l'Unité BETS est obligée de louer des véhicules pour couvrir les nombreuses demandes de services, ce qui s'avère extrêmement coûteux.

L'augmentation du nombre de fonctionnaires élus a nécessité le déploiement de nouveaux chauffeurs et de véhicules officiels pour la Commission de l'UA. De même, d'autres services de la Commission comme les services du Protocole, de la Sécurité et du Courrier, le Centre médical, le Service d'entretien, les Services des Achats et autres nécessitent régulièrement des services de transport pour le bon fonctionnement de la Commission. Le contrôle et le suivi de la bonne utilisation des véhicules officiels, y compris la maintenance préventive périodique pour une gestion efficace du parc automobile nécessitent aussi des ressources humaines adéquates et compétentes.

2008

Report of the Sub-Committee on Structural Reforms on the Structure of the Commission

African Union

African Union

<http://archives.au.int/handle/123456789/3043>

Downloaded from African Union Common Repository